

**\* Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux**PUBLIC

**Concepteur** : salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre, responsable de projet devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux : effectuer les demandes de travaux (DT), analyser les DT, demander des investigations complémentaires, transmettre les informations utiles sur les réseaux dans les dossiers de consultation et les marchés, réaliser les marquages et piquetages des réseaux enterrés et assurer le suivi et le contrôle des travaux.

PREREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

OBJECTIFS

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique - Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires - S'entraîner sur des questions QCM concepteur tirées de la base de données mise à disposition.

METHODES et OUTILS PEDAGOGIQUES

Echanges avec les stagiaires, Exposés, Fascicule de formation, entraînement aux QCM tout au long de la formation.

DUREE

1 jour soit 6 H +1H d'évaluation

PROGRAMME

Ce programme est conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux consécutive à la réforme anti-endommagement (réforme législative et réglementaire du 22 février 2012 établie par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie)

**Procédures pour le responsable de projet avant chantier :**

- Formulaire DT : Guichet Unique et projet
- Analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge... - Clause dans les marchés et DCE
- Marquage et piquetage
- Compétences des personnels
- Entraînement au QCM

**Procédures exécutants avant les chantiers :**

- Formulaire DICT
- Analyse des réponses du DCE et du marché
- Compétences des personnels
- Application du Guide technique
- Lectures des indices et affleurants
- Travaux sans tranchée - Entraînement au QCM

**Procédures et actions à réaliser au cours du chantier :**

- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommage
- Opérations sur chantiers
- Entraînement au QCM

SUIVI ET EVALUATION

Passage de l'évaluation par QCM à l'issue de la formation.

SUPPORT DE VALIDATION DES ACQUIS

Il sera délivré aux participants une attestation de formation et de compétence (en cas de réussite au QCM).